

## Règles de fonctionnement JARDIN D'ÉVEIL

### **ARTICLE 1**

Toutes les séances de cours durent **45 minutes**. Les horaires des activités pourront être modifiées en cas de force majeure, les éventuelles modifications seront portées à la connaissance des usagers dans les plus brefs délais.

Toute entrée avec validation de la carte abonnement au tripode dans l'établissement correspondant à l'horaire de votre activité vous sera décompté.

L'abonnement de 10 séances est valable pour un trimestre. Celui-ci est nominatif et ne pourra être cédé à un tiers. Tout abonnement interrompu du fait du participant ne donnera lieu à aucun remboursement.

**La carte d'abonnement jardin d'éveil comptabilisera 30 entrées (c'est à dire une entrée d'un seul accompagnateur pour le déshabillage + l'enfant + une entrée d'un seul accompagnateur pour l'habillage) pour une journée.**

**Merci de remettre le carnet d'évaluation de votre enfant transmis par le maître nageur au trimestre précédent.**

**Avoir un certificat médical d'une validité de 1 an.**

**L'activité est suspendue durant la période de vacances d'été et des petites vacances.**

***Il est strictement interdit de prendre des photos ou des vidéos des enfants pendant les cours. Toute prise de vue ou enregistrement n'est autorisé que sur accord préalable de l'équipe des maîtres-nageurs sauveteurs (MNS) et après signature d'une autorisation spécifique relative au droit à l'image. Toute captation non autorisée est formellement prohibée.***

### **ARTICLE 2**

L'accès au vestiaire peut s'effectuer **15 minutes** avant le début du cours.

Une zone de déchaussage est instaurée après le tripode se qui permet de délimité la zone propre et la zone sale.

L'utilisateur doit être à jour de ces séances afin de pouvoir pénétrer dans les locaux et utiliser les installations dans le cadre des horaires réservés pour son cours. Il est interdit de pratiquer l'activité sans la présence du maître nageur encadrant à son poste d'activité.

Pour information :

Les filles accompagnée de leur maman sont dans le vestiaire 3 et les filles accompagnée de leur papa sont dans les cabines individuelles. Pour les garçons c'est dans le vestiaire 6.

### ARTICLE 3

Un maillot de bain (**short, robe interdit**) (**ce référencé aux règlement intérieur de l'établissement Centre Nautique Le Toboggan**), **un bonnet de bain** obligatoire ainsi qu'une serviette sont indispensables pour la pratique de l'activité.

Il est conseillé pour les filles **un maillot de bain 2 pièces** afin de faciliter l'accès aux toilettes.

La douche sera assurée par les maîtres nageurs avant de débiter l'activité jardin d'éveil, avant de pénétrer dans le bassin et toute personne présentant des lésions de peau suintantes ou contagieuses pourra se voir refuser l'accès.

### ARTICLE 4

**L'accompagnement de l'enfant devra se faire par un représentant légal, de même pour l'habillage et le déshabillage. L'enfant devra être accompagné jusqu'au bord du bassin auprès de son maître nageur encadrant.**

**Nous ne sommes pas responsables et ne prenons pas en charge les bijoux que vous garderez sur vous pendant les cours.**

**L'accès aux vestiaires s'effectuera 5 minutes avant la fin du cours. L'accompagnant devra venir récupérer l'enfant auprès de son maître nageur encadrant.**

■ *« J'ai lu et j'accepte les conditions générales »*